



Le Mot du Maire

Je vous l'annonçais lors de la cérémonie des vœux mais je n'imaginai pas que cela viendrait si vite.

Les demandes de cartes nationales d'identité ne passeront plus par la commune de Vétheuil à partir du 22 février prochain !

Ces changements affectent profondément notre mairie, car la demande d'une carte d'identité était souvent l'occasion de vous rencontrer, d'échanger avec vous et d'évoquer d'autres sujets...

Mais la délivrance des CNI change et les demandes seront désormais traitées selon les mêmes modalités que celles en vigueur pour les passeports biométriques. Il vous faudra donc à partir du 22 février, pour obtenir une CNI, vous rendre dans une commune équipée de dispositifs particuliers dits « Dispositif de Recueil » en ayant préalablement pris rendez-vous.

Ces nouvelles dispositions sécuriseront davantage les titres d'identité ; elles s'appuient également sur des téléprocédures et la numérisation des pièces justificatives à effectuer à partir de votre domicile.

La mairie reste à votre disposition pour vous aider et vous accompagner, si besoin est, dans ces nouvelles démarches en ligne.

DHP

Les Brèves de Vétheuil



N° 84

Février 2017

Phytosanitaire

Depuis 2008, Vétheuil, est engagée dans une gestion propre de ses espaces verts, en n'utilisant plus de produits phytosanitaires (désherbant). Cela n'a pas toujours été facile, ni toujours bien compris.

Ce fut, dès 2008, un souhait de vos élus qui ne voulaient plus participer à la pollution des sols, la pollution des eaux et souhaitaient ainsi améliorer la qualité de vie des habitants et préserver, à leur échelle, leur santé.

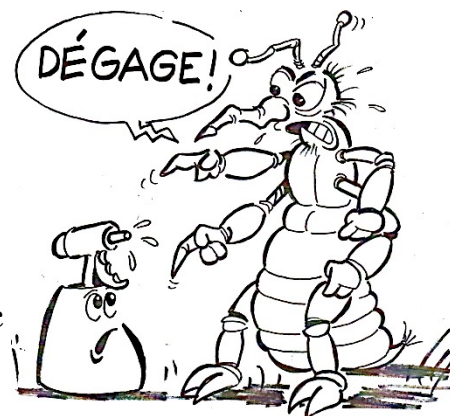
Certes le résultat n'était pas toujours à la hauteur de notre travail. L'œil habitué depuis quelques décennies à des surfaces « nettes » sans herbe dans les rues et ruelles et même dans le cimetière n'a pas apprécié le retour soudain d'herbes « folles » colonisant le moindre espace disponible.

Il a fallu imaginer autrement notre environnement et nos méthodes d'entretien, réintroduire pour mieux les maîtriser des espèces locales, accepter des espaces enherbés là où il n'y avait que cailloux ou terre et apprendre à utiliser de nouveaux outils plus respectueux de l'environnement, cela entraînant une charge de travail plus importante pour le personnel technique. Car il était plus facile et plus rapide, auparavant, d'arroser de désherbant les bords de route que d'utiliser la binette ou le désherbeur thermique.

Aujourd'hui, nous n'innovons plus, mais nous avons pris de l'avance puisque depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit à l'Etat et aux collectivités d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des chemins de promenade. Cette même loi s'appliquera dès 2019 aux jardins donc à tous les particuliers puisque la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront alors interdites.

Pour mémoire, l'utilisation des produits phytosanitaires a notamment pour conséquence :

- La destruction d'insectes même ceux qui sont utiles, exemple avec les abeilles,
- La diminution des ressources alimentaires pour des espèces animales,
- La pollution des milieux aquatiques,
- Des impacts sur la santé humaine avec des perturbations endocriniennes, des troubles neurologiques...



Boîte à livres

La Commune de Vétheuil va installer en février sa première boîte à livres sur le parking du foyer rural. Le principe est simple : vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partagez-les ! Si un livre vous tente, prenez-le, c'est gratuit et sans inscription. Lisez-le, gardez-le, offrez-le... ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans la boîte. Cette initiative favorise l'accès à la culture et offre à chacun la possibilité de découvrir ou déposer une œuvre avec l'intention de la partager avec d'autres. N'oubliez pas que les ouvrages sont mis à la vue de tous, enfants et adultes, n'en déposez pas qui soient réservés à un public averti ! Si cette expérience est un succès, nous avons le projet d'en installer une plus grande place de la Mairie...



Vitres avant teintées sur les voitures

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la réglementation a changé pour les voitures dont les vitres avant ne doivent pas être teintées à plus de 30%. L'objectif de cette mesure est de permettre aux forces de l'ordre de mieux contrôler les règles de sécurité telles que le port de la ceinture ou l'usage du téléphone au volant. En cas d'infraction, les conducteurs s'exposent à une amende de 135€ et un retrait de 3 points sur leur permis.

ENEDIS – Compteurs LINKY

Le déploiement des compteurs communicants Linky (ENEDIS - compteur EDF) dans le Val d'Oise et à Vétheuil se fera à partir de 2018. Cependant, dès 2017, lorsque ENEDIS sera amené à mettre en place un nouveau compteur ou renouveler un compteur défaillant, l'entreprise installera un compteur Linky.

SMIRTOM – Tri sélectif

Courant 1^{er} semestre 2016, un état des lieux de la collecte sélective a été mené sur notre commune. Les résultats sont satisfaisants et mettent en avant :

1. La bonne adhésion au programme de tri sélectif,
2. La prise en compte des consignes de tri en vigueur malgré des erreurs de tri récurrentes, notamment concernant les plastiques (bac jaune).

Pour le bac JAUNE, les filières de reprise n'acceptent que les bouteilles et flacons en plastique.

Pour les bacs BLEU et VERT les consignes de tri sont globalement respectées.

Le calendrier 2017 de la collecte et des documents de communication vont ont été remis individuellement dans vos boîtes aux lettres, afin de rappeler les bonnes consignes pour chaque bac et éviter qu'il soit refusé.

Il nous faut poursuivre nos efforts et nos bonnes pratiques au quotidien afin d'optimiser nos méthodes de tri.

Toutefois, si vous avez des interrogations liées aux procédures de tri, l'Equipe du SMIRTOM de Vigny se tient à votre disposition au 01 34 66 18 40.

Vols et cambriolages

La Gendarmerie nous a informés qu'il y avait une recrudescence de vol de véhicules notamment sur les utilitaires et voitures de luxe, ainsi que des cambriolages en journée avec présence des occupants aux moments des faits.

Restez vigilants au quotidien (fermeture des portes, des volets ...)

Foire à tout

L'ASCEV (Association Sportive et Culturelle de l'École de Vétheuil) n'organisera plus la foire à tout. Cette manifestation ne peut être organisée que par une association, ceux ou celles qui souhaiteraient reprendre le flambeau seront épaulées comme cela a toujours été le cas par la mairie.



Travaux

A partir du 13 mars 2017, la Lyonnaise des eaux va engager des travaux pour le remplacement de la canalisation d'eau potable sur une partie de l'avenue des Millonets. Une circulation adaptée sera mise en place. D'autres travaux seront effectués dans la rue de l'Eglise à partir du mois de juillet.

Inscription scolaire 2017/2018

Votre enfant sera scolarisé en Septembre 2017 à l'École de Vétheuil. Pour cela vous devez vous rendre en Mairie entre le 27 février et le 10 Mars 2017 muni d'un justificatif de domicile à votre nom (soit quittance de loyer, bail, facture eau, edf...).

Ensuite, contactez l'École au 01 34 78 10 40 qui vous fixera un rendez-vous pour l'inscription de votre enfant.

Vente d'une table en chêne

La mairie se sépare d'une grande table en chêne. Pour plus d'information, rendez-vous en mairie.

Elections

Elections présidentielles :

- 1^{er} tour : le 23 avril 2017
- 2^{ème} tour : le 7 mai 2017

Elections législatives :

- 1^{er} tour : le 11 juin 2017
- 2^{ème} tour : le 18 juin 2017

Un Gymnase au collège de Bray et Lû

Bonne nouvelle pour nos collégiens Les travaux du gymnase du collège Rosa Bonheur ont débuté en fin d'année 2016. Ces travaux sont financés et exécutés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Vexin Val de Seine.

Diagnostic des installations d'assainissement collectif

Dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées, une enquête domiciliaire va être réalisée auprès des particuliers concernés afin d'élaborer un diagnostic de leur installation d'assainissement Cette enquête gratuite sera effectuée à partir du 9 mars sur rendez-vous par des techniciens du bureau d'études EVA, munis d'un courrier d'habilitation.

Encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le mercredi 8 mars 2017.

Horaires de la mairie

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 11h
Mardi et vendredi : 16h à 18h
Samedi : 9h à 12h

Pendant les congés scolaires :

Mardi : 16h à 17h30
Vendredi : 9h à 11h
Samedi : 10h30 à 12h

Cérémonie des vœux 2017



Comme chaque année la traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue dans le foyer rural. Cette manifestation est l'occasion de partager avec les habitants un moment convivial et d'échanger avec chacun. Le discours a été suivi par la dégustation de galettes des rois. A cette occasion, il a été rappelé les travaux accomplis en 2016 :

- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de l'Orme et chemin des Clos,
- Le changement de la canalisation d'eau potable de la Grande rue,
- L'achèvement du parking communal, rue Montrond dit « parking du ru perché »,
- L'aménagement de la nouvelle voie dit « chemin du bois curé »,
- La démolition de l'ancien foyer.



Les projets de 2017 ont également été présentés comme la construction de la station d'épuration, l'ouverture du ru et l'aménagement des bords de Seine, celui des abords du foyer rural, l'extension du parc de stationnement de la rue du Moutier, des travaux d'entretien sur l'église et les bâtiments communaux.

A noter dans votre agenda

- **Samedi 25 février 2017 - 20:30**

Lou Demontis en concert au foyer rural
" One Night Only " trio acoustique.
Pop Rock & Folk

- **Dimanche 23 avril 2017 - Carnaval**

Le foyer rural organise un Carnaval sur le thème :
• « Le Japon, de la tradition au manga »



MAIRIE
DE
VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations de la
mairie sur le site :

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipale en vous inscrivant
sur le site de la mairie.



Parc
naturel
régional
du Vexin français

www.vexin-francais.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seine

www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique HERPIN-
POULENAT

Isabelle Lepicier-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations

Michel Caputo



Séance du 12 décembre 2016

1. AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Conformément au code général des collectivités, le conseil autorise l'engagement et le paiement de dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016.

2. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMME DE PATRIMOINE (AD'AP)

Les deux premiers dossiers déposés dans les délais ayant été rejetés, la commune a présenté un nouveau dossier après avoir fait réaliser un diagnostic des bâtiments communaux. Les travaux seront réalisés entre 2017 et 2019.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil s'est prononcé favorablement sur le changement de siège de la CCVVS, situé maintenant à Magny-en-Vexin au 12, rue des Frères Monfgolfier ainsi que sur une modification des statuts permettant la prise en charge éventuelle de la construction et de l'exploitation de la future gendarmerie.

4. COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

A la demande de la préfecture, les deux membres du comité représentant la commune sont renouvelés : Dominique Herpin-Poulenat et Thierry Dubois.

5. CIG : GROUPEMENT DE COMMANDE D'ASSURANCE CYBER RISQUES

Devant la recrudescence des piratages informatiques, le CIG propose aux communes de les associer à un groupement de commande afin de mutualiser les coûts, renforcer la sécurité de systèmes d'information et identifier les éventuelles attaques.

1. FESTIVAL THÉÂTRAL DU VAL D'OISE

La commune décide d'adhérer au festival afin de poursuivre l'action culturelle déjà menée en 2016. Une convention sera signée avec le festival théâtral.

7. SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ, GAZ ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Afin que le syndicat gère et perçoive les redevances d'occupation du Domaine public lors des chantiers, la commune instaure cette redevance pour les réseaux de transport et de distribution du gaz et de l'électricité conformément aux dispositions réglementaires.

8. DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE ET DU PARKING

La nouvelle voie créée prend le nom de chemin du Bois Curé et le parking de la rue Montrond celui de parking du Rû perché.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PARC NATUREL DU VEXIN FRANÇAIS

La commune sollicite le PNR dans le cadre d'acquisition d'arbres, arbustes et haies à planter dans différents secteurs de la commune et le long de la voie du Bois Curé.

10. EGLISE NOTRE DAME

Le Service Territorial de l'Architecture et du Paysage demande, après sa visite sur site, de programmer une étude avec un architecte du Patrimoine pour lister et programmer des travaux de simple entretien à réaliser sur l'église.

11. EXTENSION DE L'EXPLOITATION CALCIA

Le conseil évoque l'extension des carrières exploitées par Calcia sur la commune de Brueil en Vexin et ses conséquences sur la vie locale.



Séance du 3 février 2017

1. REFUS DE TRANSFERT DU PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Afin de conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, indispensable pour déterminer librement et souverainement l'organisation du territoire de la commune, le conseil refuse de transférer cette compétence à la communauté de communes. C'est une disposition particulière de la loi ALUR (24/03/2014) qui provoque automatiquement ce transfert faute de décision contraire des communes.

2. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA STATION D'EPURATION

Le conseil approuve l'acquisition d'une parcelle pour un coût de 200 €, permettant le passage d'un exutoire pour la station d'épuration.

3. PAYSAGISTE STATION D'EPURATION

Il a été décidé, par avenant au marché initial, de confier l'ensemble de la maîtrise d'œuvre de la partie paysagère à un spécialiste afin de faire respecter les prescriptions exigeantes de la DRIEE.

4. FOYER RURAL

Une subvention exceptionnelle de 2 500 € est attribuée au foyer afin de compenser les dépenses d'énergie consécutives aux travaux qui sont restées à sa charge.

5. CONTRAT RURAL

Le contrat rural comportera deux opérations : l'aménagement du parking du foyer rural et l'aménagement d'une aire multisports sur le terrain de football actuel. Cette dernière opération comportera la mise en place d'un city stade, d'une station de cross fit et de quelques appareils de fitness.

6. ARRIVEE DE LA FIBRE

Dans le cadre de l'arrivée de la fibre, une installation dite NRO (Noeud de Raccordement Optique) doit être prévue à proximité du central téléphonique actuel dit NRA (Noeud de raccordement Abonnés). La future intégration de ce matériel d'une superficie de 25 m2 environ doit être étudiée afin de ne pas endommager ultérieurement l'aménagement du parking du foyer rural.